



**OTIF/RID/CE/2022/1**

23 mai 2022

Original : allemand/anglais/français

**RID :** 57<sup>e</sup> session de la Commission d'experts du RID  
(Berne/hybride, 24 mai 2022)

**Objet :** Compléments et corrections au document [OTIF/RID/NOT/2023]

### Communication du Secrétariat

---

#### Corrections au document [OTIF/RID/NOT/2023]

##### Chapitre 1.6

**1.6.2.21** Remplacer « EN 14912:2015 » par :

« EN 14912:2005 ».

[Document de référence : OTIF/RID/CE/GTP/2022/8]

##### Chapitre 1.8

**1.8.6.3.1** À l'alinéa f), remplacer « système de management de la qualité » par :

« système qualité ».

[Document de référence : OTIF/RID/CE/GTP/2022/8]

##### Chapitre 1.10

**1.10.4** Supprimer l'amendement.

[Documents de référence : OTIF/RID/CE/GTP/2022/8 + document informel INF.5, tel que modifié par le document informel INF.9]

## Chapitre 2.2

**2.2.41.4** [La correction dans la version allemande ne s'applique pas au texte français.]

## Chapitre 3.2

### Tableau B

Pour la rubrique « POUDRE DE DIHYDROXYDE DE COBALT ayant une teneur en particules respirables supérieure ou égale à 10 % », dans la colonne « NHM », remplacer « ?????? » par :

« 290377 ».

[Document de référence : OTIF/RID/CE/GTP/2022/1]

## Chapitre 4.1

### 4.1.4.1

**P 200** Au paragraphe (11), remplacer « EN 1439:[2022] » par :

« EN 1439:2021 ».

[Document de référence : OTIF/RID/CE/GTP/2022/8]

Au paragraphe (12), point 2.1, deuxième tiret, remplacer « EN 1439:[2022] » par :

« EN 1439:2021 ».

[Document de référence : OTIF/RID/CE/GTP/2022/8]

Au paragraphe (12), point 3.4, troisième tiret, supprimer les crochets.

[Document de référence : OTIF/RID/CE/GTP/2022/8]

Au paragraphe (13), point 3.4, supprimer les crochets.

[Document de référence : OTIF/RID/CE/GTP/2022/8]

**4.1.6.15** Dans le premier paragraphe, remplacer « tableau 1 » par :

« tableau 4.1.6.15.1 ».

[Document de référence : OTIF/RID/CE/GTP/2022/8]

## Chapitre 6.2

**6.2.1.3.1** [La correction dans la version allemande ne s'applique pas au texte français.]

**6.2.1.3.2** [La correction dans la version allemande ne s'applique pas au texte français.]

- 6.2.4.1** Dans le tableau, sous « ***pour la conception et la fabrication des récipients à pression ou des enveloppes de récipients à pression*** », supprimer les crochets aux sixième, huitième, seizième et dix-huitième tirets.

[Document de référence : OTIF/RID/CE/GTP/2022/8]

Dans le tableau, sous « ***pour la conception et la fabrication des fermetures*** », supprimer les crochets aux onzième et douzième tirets.

[Document de référence : OTIF/RID/CE/GTP/2022/8]

Dans le tableau, sous « ***pour la conception et la fabrication des fermetures*** », au dernier tiret, supprimer la ligne pour la norme « EN 13799:[2022] ».

[Document de référence : OTIF/RID/CE/GTP/2022/8]

- 6.2.4.2** Supprimer les crochets aux quatorzième, quinzième, dix-huitième et dix-neuvième tirets.

[Document de référence : OTIF/RID/CE/GTP/2022/8]

## Chapitre 6.5

- 6.5.1.1.2** [La correction dans la version allemande ne s'applique pas au texte français.]

## Chapitre 6.8

- 6.8.2.2.4** Dans la colonne de droite, après « fermetures », supprimer :  
« qui sont ».

[Document de référence : OTIF/RID/CE/GTP/2022/8]

- 6.8.2.6.1** Supprimer les amendements aux premier et deuxième tirets.

[Document de référence : OTIF/RID/CE/GTP/2022/8]

Supprimer les crochets aux quatrième et cinquième tirets.

[Document de référence : OTIF/RID/CE/GTP/2022/8]

Au dernier tiret, supprimer la ligne pour la norme « EN 13799:[2022] ».

[Document de référence : OTIF/RID/CE/GTP/2022/8]

- 6.8.3.2.9** [Les corrections dans la version allemande ne s'appliquent pas au texte français.]

- 6.8.3.2.9.1** Au premier paragraphe, dans la dernière phrase, remplacer « 6.7.3.8.1 » par :  
« 6.7.3.8.1.1 ».

Supprimer le nota.

[Document de référence : OTIF/RID/CE/GTP/2022/8]

**6.8.3.2.9.6.4** Dans la colonne de droite, dans la première phrase, remplacer « inférieure à 3 000 litres » par :

« ne dépassant pas 3 000 litres ».

[Documents de référence : document informel INF.2 + OTIF/RID/CE/GTP/2022/8]

**6.8.3.2.9.6.7** Modifier le texte dans la colonne de gauche pour lire comme suit :

« Les marques doivent être apposées sur les deux côtés des wagons-citernes. ».

[Document de référence : OTIF/RID/CE/GTP/2022/3/Corr.1]

Dans la colonne de droite, dans la deuxième phrase, remplacer « inférieure à 3 000 litres » par :

« ne dépassant pas 3 000 litres ».

[Documents de référence : document informel INF.2 + OTIF/RID/CE/GTP/2022/8]

## Chapitre 6.9

**6.9.2.3.4** Remplacer «  $K = S \times K_0 \times K_1 \times K_2 \times K_3$ , » par :

«  $K = K_0 \times K_1 \times K_2 \times K_3 \times K_4 \times K_5$  ».

[Document de référence : document informel INF.6]

## Compléments au document [OTIF/RID/NOT/2023]

### Chapitre 1.4

**1.4.2.2.1** Dans la note de bas de page 20) (note de bas de page 15) actuelle), remplacer « 1<sup>er</sup> janvier 2021 » par :

« 1<sup>er</sup> janvier 2023 ».

[Document de référence : OTIF/RID/CE/GTP/2022/4 tel que modifié]

### Chapitre 1.6

**1.6.1** Insérer la nouvelle mesure transitoire suivante :

« **1.6.1.53** Les marchandises dangereuses à haut risque de la classe 1 transportées en colis dans un wagon ou grand conteneur en quantités ne dépassant pas celles du 1.1.3.6.3 qui, conformément au 1.10.4 en vigueur jusqu'au 31 décembre 2022, pouvaient être transportées sans appliquer les prescriptions du chapitre 1.10 peuvent encore être transportées sans appliquer les prescriptions du chapitre 1.10 jusqu'au 31 décembre 2024. ».

[Document de référence : document informel INF.9]

**1.6.3** Insérer la nouvelle mesure transitoire suivante :

« **1.6.3.60** Pour les wagons-citernes qui sont déjà équipés de soupapes de sécurité répondant aux prescriptions du 6.8.3.2.9 applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, il n'est pas nécessaire d'apposer les marques prescrites au 6.8.3.2.9.6 avant le prochain contrôle intermédiaire ou périodique devant avoir lieu après le 31 décembre 2023. ».

[Document de référence : OTIF/RID/CE/GTP/2022/3/Corr.1]

## Chapitre 1.8

**1.8.5.4** Dans le modèle de rapport sur des événements survenus pendant le transport de marchandises dangereuses, au point 6 « Marchandises dangereuses impliquées », dans la note de bas de page 3), ajouter un nouveau numéro libellé comme suit :

« 18 Très grand conteneur-citerne ».

[Documents de référence : OTIF/RID/CE/GTP/2022/7 + OTIF/RID/CE/GTP/2022/8]

## Chapitre 1.10

**1.10.4** Modifier la première phrase pour lire comme suit :

« À l'exception des marchandises dangereuses à haut risque de la classe 1 (conformément au 1.10.3.1) et à l'exception des Nos ONU 2910 et 2911 si le niveau d'activité dépasse la valeur  $A_2$ , les prescriptions des 1.10.1, 1.10.2 et 1.10.3 ne s'appliquent pas lorsque les quantités transportées en colis dans un wagon ou grand conteneur ne sont pas supérieures à celles prévues au 1.1.3.6.3. ».

[Documents de référence : OTIF/RID/CE/GTP/2022/8 + document informel INF.5, tel que modifié par le document informel INF.9]

## Chapitre 3.2

### Tableau A

Pour les numéros ONU 1052, 1786, 1790 (toutes les rubriques), 2817 (groupe d'emballage II), 3421 (groupe d'emballage II) et 3471 (groupe d'emballage II), supprimer dans la colonne (13) :

« TT4 ».

[Document de référence : OTIF/RID/CE/GTP/2022/5]

**Tableau B**

Dans le premier groupe d'amendements au tableau B, insérer les amendements supplémentaires suivants :

<b>Dénomination/description des marchandises</b>	<b>No ONU</b>	<b>Amendement</b>
ALLUMEURS	0121	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
ALLUMEURS	0314	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
ALLUMEURS	0315	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
ALLUMEURS	0325	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
ALLUMEURS	0454	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
ALLUMEURS POUR MÈCHE DE MINEUR	0131	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
AMINOPYRIDINES (o-, m-, p-)	2671	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29333+ ».
AMORCES À PERCUSSION	0044	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
AMORCES À PERCUSSION	0377	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
AMORCES À PERCUSSION	0378	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
Amorces de mine électriques, voir	0030	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 360360 ».
Amorces de mine électriques, voir	0255	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 360360 ».
Amorces de mine électriques, voir	0456	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 360360 ».
Amorces de mine non électriques, voir	0029	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
Amorces de mine non électriques, voir	0267	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
Amorces de mine non électriques, voir	0455	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».

<b>Dénomination/description des marchandises</b>	<b>No ONU</b>	<b>Amendement</b>
AMORCES TUBULAIRES	0319	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
AMORCES TUBULAIRES	0320	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
AMORCES TUBULAIRES	0376	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
ASSEMBLAGE DE DÉTONATEURS de mine (de sautage) NON ÉLECTRIQUES	0360	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
ASSEMBLAGE DE DÉTONATEURS de mine (de sautage) NON ÉLECTRIQUES	0361	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
ASSEMBLAGE DE DÉTONATEURS de mine (de sautage) NON ÉLECTRIQUES	0500	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
ATTACHES PYROTECHNIQUES EXPLOSIVES	0173	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
Brométhane, voir	1891	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29036+ ».
1-BROMOBUTANE	1126	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29036+ ».
BROMO-2 BUTANE	2339	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29036+ ».
BROMOFORME	2515	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29036+ ».
Bromométhane, voir	1062	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29036+ ».
BROMO-1 MÉTHYL-3 BUTANE	2341	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29036+ ».
BROMOMÉTHYLPROPANES	2342	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29036+ ».
BROMO-2 PENTANE	2343	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29036+ ».
BROMOPROPANES	2344	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29036+ ».
BROMO-3 PROPYNE	2345	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29036+ ».

<b>Dénomination/description des marchandises</b>	<b>No ONU</b>	<b>Amendement</b>
BROMURE D'ALLYLE	1099	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29036+ ».
Bromure de n-butyle, voir	1126	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29036+ ».
BROMURE DE MÉTHYLE contenant au plus 2 % de chloropicrine	1062	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29036+ ».
BROMURE DE MÉTHYLE ET DI-BROMURE D'ÉTHYLÈNE EN MÉLANGE LIQUIDE	1647	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29036+ ».
Bromure de méthylène, voir	2664	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29036+ ».
BROMURE D'ÉTHYLE	1891	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29036+ ».
BROMURE DE VINYLE STABILISÉ	1085	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29034+ ».
Carburant M86, voir	3165	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 880730 ».
CHLORO-2 PYRIDINE	2822	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29333+ ».
Cocculus, voir	3172	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 30024+ ».
COMPOSANTS DE CHAÎNE PYROTECHNIQUE, N.S.A.	0382	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
COMPOSANTS DE CHAÎNE PYROTECHNIQUE, N.S.A.	0383	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
COMPOSANTS DE CHAÎNE PYROTECHNIQUE, N.S.A.	0384	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
COMPOSANTS DE CHAÎNE PYROTECHNIQUE, N.S.A.	0461	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
CORDEAU BICKFORD	0105	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
CORDEAU D'ALLUMAGE à enveloppe métallique	0103	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
CORDEAU DÉTONANT À CHARGE RÉDUITE à enveloppe métallique	0104	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».



<b>Dénomination/description des marchandises</b>	<b>No ONU</b>	<b>Amendement</b>
CORDEAU DÉTONANT à enveloppe métallique	0102	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
CORDEAU DÉTONANT à enveloppe métallique	0290	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 360320 ».
CORDEAU DÉTONANT À SECTION PROFILÉE	0237	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
CORDEAU DÉTONANT À SECTION PROFILÉE	0288	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
CORDEAU DÉTONANT souple	0065	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
CORDEAU DÉTONANT souple	0289	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
DÉCHETS DE ZIRCONIUM	1932	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 8109++ ».
DÉTONATEURS de mine (de sautage) ÉLECTRIQUES	0030	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 360360 ».
DÉTONATEURS de mine (de sautage) ÉLECTRIQUES	0255	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 360360 ».
DÉTONATEURS de mine (de sautage) ÉLECTRIQUES	0456	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 360360 ».
DÉTONATEURS de mine (de sautage) ÉLECTRONIQUES programmables	0511	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 360360 ».
DÉTONATEURS de mine (de sautage) ÉLECTRONIQUES programmables	0512	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 360360 ».
DÉTONATEURS de mine (de sautage) ÉLECTRONIQUES programmables	0513	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 360360 ».
DÉTONATEURS de mine (de sautage) NON ÉLECTRIQUES	0029	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
DÉTONATEURS de mine (de sautage) NON ÉLECTRIQUES	0267	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
DÉTONATEURS de mine (de sautage) NON ÉLECTRIQUES	0455	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
DÉTONATEURS de sautage ÉLECTRIQUES	0030	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 360360 ».

<b>Dénomination/description des marchandises</b>	<b>No ONU</b>	<b>Amendement</b>
DÉTONATEURS de sautage ÉLECTRIQUES, voir	0255	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 360360 ».
DÉTONATEURS de sautage ÉLECTRIQUES, voir	0456	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 360360 ».
DÉTONATEURS de sautage NON ÉLECTRIQUES	0029	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
DÉTONATEURS de sautage NON ÉLECTRIQUES, voir	0267	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
DÉTONATEURS de sautage NON ÉLECTRIQUES, voir	0455	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
DÉTONATEURS POUR MUNITIONS	0073	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
DÉTONATEURS POUR MUNITIONS	0364	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
DÉTONATEURS POUR MUNITIONS	0365	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
DÉTONATEURS POUR MUNITIONS	0366	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
DEUTÉRIUM COMPRIMÉ	1957	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 2845++ ».
DIBROMOMÉTHANE	2664	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29036+ ».
DIBROMURE D'ÉTHYLÈNE	1605	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 290362 ».
Dibromure d'éthylène et bromure de méthyle en mélange liquide, voir	1647	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29036+ ».
DIFLUORO-1,1 ÉTHANE	1030	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29034+ ».
DIFLUORO-1,1 ÉTHYLÈNE	1959	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29034+ ».
DIFLUOROMÉTHANE	3252	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29034+ ».
ÉTHYL-1 PIPÉRIDINE	2386	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29333+ ».

<b>Dénomination/description des marchandises</b>	<b>No ONU</b>	<b>Amendement</b>
Fluoréthane, voir	2453	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29034+ ».
Fluoroforme, voir	1984	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 2903++ ».
Fluorométhane, voir	2454	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29036+ ».
FLUORURE DE MÉTHYLE	2454	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29036+ ».
FLUORURE D'ÉTHYLE	2453	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29034+ ».
FLUORURE DE VINYLE STABILISÉ	1860	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29034+ ».
Fluorure de vinylidène, voir	1959	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29034+ ».
FUSÉES-ALLUMEURS	0316	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
FUSÉES-ALLUMEURS	0317	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
FUSÉES-ALLUMEURS	0368	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
FUSÉES-DÉTONATEURS	0106	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
FUSÉES-DÉTONATEURS	0107	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
FUSÉES-DÉTONATEURS	0257	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
FUSÉES-DÉTONATEURS	0367	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
FUSÉES-DÉTONATEURS avec dispositifs de sécurité	0408	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
FUSÉES-DÉTONATEURS avec dispositifs de sécurité	0409	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
FUSÉES-DÉTONATEURS avec dispositifs de sécurité	0410	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».

<b>Dénomination/description des marchandises</b>	<b>No ONU</b>	<b>Amendement</b>
Fusées pour munitions, voir	0106	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
Fusées pour munitions, voir	0107	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
Fusées pour munitions, voir	0257	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
Fusées pour munitions, voir	0316	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
Fusées pour munitions, voir	0317	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
Fusées pour munitions, voir	0367	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
Fusées pour munitions, voir	0368	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
GAZ FRIGORIFIQUE, N.S.A.	1078	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 38276+ ».
GAZ RÉFRIGÉRANT, N.S.A.	1078	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 38276+ ».
GAZ RÉFRIGÉRANT R 1132a	1959	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29034+ ».
GAZ RÉFRIGÉRANT R 116	2193	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29034+ ».
GAZ RÉFRIGÉRANT R 1216	1858	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29034+ ».
GAZ RÉFRIGÉRANT R 125	3220	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29034+ ».
GAZ RÉFRIGÉRANT R 1318	2422	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29034+ ».
GAZ RÉFRIGÉRANT R 134a	3159	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29034+ ».
GAZ RÉFRIGÉRANT R 14	1982	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29034+ ».
GAZ RÉFRIGÉRANT R 143a	2035	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29034+ ».

<b>Dénomination/description des marchandises</b>	<b>No ONU</b>	<b>Amendement</b>
GAZ RÉFRIGÉRANT R 152a	1030	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29034+ ».
GAZ RÉFRIGÉRANT R 161	2453	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29034+ ».
GAZ RÉFRIGÉRANT R 218	2424	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29034+ ».
GAZ RÉFRIGÉRANT R 227	3296	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29034+ ».
GAZ RÉFRIGÉRANT R 23	1984	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 2903++ ».
GAZ RÉFRIGÉRANT R 32	3252	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29034+ ».
GAZ RÉFRIGÉRANT R 41	2454	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29036+ ».
HEPTAFLUOROPROPANE	3296	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29034+ ».
HEXAFLUORÉTHANE	2193	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29034+ ».
HEXAFLUOROPROPYLÈNE	1858	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29034+ ».
HUILE DE CAMPHRE	1130	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 151560 ».
INFLAMMATEURS	0121	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
INFLAMMATEURS	0314	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
INFLAMMATEURS	0315	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
INFLAMMATEURS	0325	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
INFLAMMATEURS	0454	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
iodo-2 BUTANE	2390	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29036+ ».

<b>Dénomination/description des marchandises</b>	<b>No ONU</b>	<b>Amendement</b>
Iodométhane, voir	2644	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29036+ ».
IODOMÉTHYLPROPANES	2391	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29036+ ».
IODOPROPANES	2392	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29036+ ».
IODURE D'ALLYLE	1723	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29036+ ».
IODURE DE MÉTHYLE	2644	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29036+ ».
MÈCHE À COMBUSTION RAPIDE	0066	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
MÈCHE DE MINEUR	0105	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
Mèche lente, voir	0105	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
MÈCHE NON DÉTONANTE	0101	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
Mélange F1, voir	1078	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 38276+ ».
Mélange F2, voir	1078	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 38276+ ».
Mélange F3, voir	1078	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 38276+ ».
MÉTHYL-2 ÉTHYL-5 PYRIDINE	2300	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29333+ ».
MÉTHYL-1 PIPÉRIDINE	2399	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29333+ ».
Méthylpyridines, voir	2313	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29333+ ».
MICRO-ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS	3245	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 300249 ».
OCTAFLUOROBUTÈNE-2	2422	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29034+ ».

<b>Dénomination/description des marchandises</b>	<b>No ONU</b>	<b>Amendement</b>
OCTAFLUOROPROPANE	2424	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29034+ ».
ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS	3245	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 300249 ».
PENTAFLUORÉTHANE	3220	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29034+ ».
Perfluoropropane, voir	2424	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29034+ ».
PICOLINES	2313	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29333+ ».
Picrotoxine, voir	3172	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 30024+ ».
Relais détonants avec cordeau détonant, voir	0360	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
Relais détonants avec cordeau détonant, voir	0361	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
Relais détonants sans cordeau détonant, voir	0029	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
Relais détonants sans cordeau détonant, voir	0267	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
RENFORÇATEURS AVEC DÉTONATEUR	0225	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
RENFORÇATEURS AVEC DÉTONATEUR	0268	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
RENFORÇATEURS sans détonateur	0042	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
RENFORÇATEURS sans détonateur	0283	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
RÉSERVOIR DE CARBURANT POUR MOTEUR DE CIRCUIT HYDRAULIQUE D'AÉRONEF (contenant un mélange d'hydrazine anhydre et de monométhylhydrazine) (carburant M86)	3165	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 880730 ».
Squibs, voir	0325	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».

Dénomination/description des marchandises	No ONU	Amendement
Squibs, voir	0454	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
TÉTRABROMÉTHANE	2504	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29034+ ».
Tétrabromométhane, voir	2516	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29036+ ».
Tétrabromure d'acétylène, voir	2504	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29034+ ».
TÉTRABROMURE DE CARBONE	2516	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29036+ ».
TÉTRAFLUORÉTHYLÈNE STABILISÉ	1081	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29034+ ».
TÉTRAFLUORO-1,1,1,2 ÉTHANE	3159	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29034+ ».
TÉTRAFLUOROMÉTHANE	1982	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29034+ ».
Tétrafluorure de carbone, voir	1982	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29034+ ».
TÉTRAHYDRO-1,2,3,6 PYRIDINE	2410	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29333+ ».
TOXINES EXTRAITES D'ORGANISMES VIVANTS, LIQUIDES, N.S.A.	3172	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 30024+ ».
TOXINES EXTRAITES D'ORGANISMES VIVANTS, SOLIDES, N.S.A.	3462	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 30024+ ».
TRIFLUORO-1,1,1 ÉTHANE	2035	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29034+ ».
TRIFLUOROMÉTHANE	1984	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 2903++ ».
TRIFLUOROMÉTHANE LIQUIDE RÉFRIGÉRÉ	3136	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29034+ ».
Tubes porte-amorces, voir	0319	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
Tubes porte-amorces, voir	0320	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».



Dénomination/description des marchandises	No ONU	Amendement
Tubes porte-amorces, voir	0376	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 3603+0 ».
VINYLPYRIDINES STABILISÉES	3073	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 29333+ ».
Zirconium, déchets de, voir	1932	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 8109++ ».
ZIRCONIUM EN POUDRE HUMIDIFIÉ avec au moins 25% d'eau	1358	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 8109++ ».
ZIRCONIUM EN POUDRE SEC	2008	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 8109++ ».
ZIRCONIUM EN SUSPENSION DANS UN LIQUIDE INFLAMMABLE	1308	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 8109++ ».
ZIRCONIUM SEC, sous forme de feuilles, de bandes ou de fil	2009	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 8109++ ».
ZIRCONIUM, SEC, sous forme de fils enroulés, plaques métalliques, ou de bandes (d'une épaisseur inférieure à 254 microns, mais au minimum 18 microns)	2858	Dans la colonne (4), modifier le code NHM comme suit : « 8109++ ».

[Document de référence : OTIF/RID/CE/GTP/2022/1]

## Chapitre 5.4

**5.4.2** Dans la note de bas de page 12), première phrase, remplacer « Amendement 39-18 » par :

« Amendement 40-20 ».

Dans la note de bas de page 12), dans le texte reproduisant la section 5.4.2 du Code IMDG :

[Les amendements aux 5.4.2.1.4, 5.4.2.1.6 et 5.4.2.1.7 du Code IMDG dans la version anglaise ne s'appliquent pas au texte français.]

5.4.2.1.9 Remplacer « en 5.4.1 » par :

« au 5.4.1 ».

5.4.2.2 Dans la première phrase, à la fin, supprimer :

« les uns aux autres ».

5.4.2.3 Remplacer « présenté » par :

« fourni ».

5.4.2.4 Remplacer « les informations relatives au transport de marchandises dangereuses sont fournies » par :

« le certificat d'emportage du conteneur ou du véhicule est fourni ».

[Document de référence : OTIF/RID/CE/GTP/2022/8]

## **Chapitre 6.5**

**6.5.1.1.3** [L'amendement dans la version allemande ne s'applique pas au texte français.]

**6.5.2.2.4** [L'amendement dans la version allemande ne s'applique pas au texte français.]

**6.5.4.2** [L'amendement dans la version allemande ne s'applique pas au texte français.]

## **Chapitre 6.8**

**6.8.4 d)** La disposition spéciale TT 4 reçoit le libellé suivant :

« **TT 4** (supprimé) ».

[Document de référence : OTIF/RID/CE/GTP/2022/5]

---